

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 février 2018

Vague de froid : la Croix-Rouge française intensifie ses actions et alerte sur la situation

Après les terribles crues qui ont touché l'Hexagone, ce sont des températures très froides et la neige qui s'annoncent toute la semaine et qui vont fragiliser encore les personnes en situation de grande exclusion. La Croix-Rouge française a déployé des moyens supplémentaires dans le cadre du Plan Grand Froid qui a été déclenché. Certes les maraudes sont intensifiées, des places d'hébergement d'urgence ont été ou vont être ouvertes mais l'offre reste insuffisante et souvent inadaptée à ces personnes sans-abri dont les profils évoluent.

Tout au long de l'année, la Croix-Rouge française oriente les personnes sans-abri vers des solutions d'hébergement et de logements adaptées à leurs problématiques individuelles : de la veille sociale avec ses 210 équipes maraudes, ses 12 systèmes intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) chargés sur chaque département d'informer, d'évaluer et d'orienter les personnes sans domicile. Mais également au sein de ses 122 structures d'hébergement de droit commun ou dédié (asile et médicosocial). Et ses 27 structures de logement accompagné.

Avec le déclenchement du Plan Grand Froid, des dispositions ont été prises pour offrir des places d'hébergement supplémentaires, l'engagement des pouvoirs publics est significatif et la Croix-Rouge française intensifie ses maraudes et assure l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence qui se mettent en place.

Mais la situation reste encore très alarmante.

L'enquête du mois de mars 2017 menée par la Fédération Nationale des Samu Sociaux dont la Croix-Rouge française est vice-présidente, montre que près de **67% des personnes rencontrées en maraudes n'ont pas sollicité le 115 pour une place d'hébergement**, faute de places adaptées aux besoins des personnes, souvent découragées suites à de mauvaises expériences (absence de réponse, violence, mauvaise qualité de l'accueil etc.). Aujourd'hui, plus d'une demande d'hébergement sur deux n'est pas honorée en raison du manque de places disponibles.

Au-delà de la mobilisation indispensable en période de grand froid, il faut travailler dans la durée et innover : changer de logique en développant les actions qui vont vers les personnes, mieux adapter les prises en charge à chaque situation, prévenir les ruptures de vie et agir pour un accompagnement global qui tient compte de toutes les dimensions de la personne (sanitaires, familiales, psychologiques, professionnelles, etc.),

« La Croix-Rouge française est présente à toutes les étapes d'accompagnement et de réinsertion des personnes en situation de grande exclusion sans jamais perdre son principe d'inconditionnalité de l'accueil et l'obligation de respecter la dignité des personnes. Elle est le témoin pleinement engagé de la réalité de la situation et de la nécessité d'accompagnement de ces personnes en situation d'extrême fragilité. Il faut maintenant nous interroger collectivement sur notre capacité à prévenir les ruptures dans les parcours de vie, anticiper l'urgence, adapter nos dispositifs en inventer et viser un logement pour tous et non par défaut un hébergement de secours. » Professeur Jean-Jacques Eledjam, Président de la Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française et la grande exclusion en 2016 :

- 210 Samu sociaux bénévoles et/ou salariés dans 77 départements métropolitains et ultramarins.
- Près de 9 000 bénévoles et/ou salariés engagés sur des maraudes en France
- Plus de 36 400 maraudes
- Près de 300 000 contacts effectués avec des personnes à la rue

La Croix-Rouge française gère :

78 dispositifs d'hébergement de droit commun, dont :

- 1599 places d'hébergement d'urgence.
- 888 places d'hébergement d'insertion ou de stabilisation.
- Près de 5 740 nuitées hôtelières à l'année.

44 dispositifs dédiés aux personnes migrantes :

- 1151 places en centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
- 342 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA)
- 811 places d'hébergement d'urgence pour personnes migrantes (CHU-M)
- 145 places en centre provisoire d'hébergement (CPH)
- 332 places en centre d'accueil et d'orientation (CAO)
- 2 plateformes d'accueil des demandeurs d'asile (PADA)
- 85 places en accueil temporaires (AT-SA)
- 165 places dans 1 permanence d'assistance et d'urgence humanitaire (PAUH)
- 50 places d'accueil de réfugiés relocalisés
- Environ 100 nuitées hôtelières

27 structures de logement accompagné, dont :

- 241 logements en pension de famille / résidence accueil.
- 71 logements en résidence sociale
- 552 mesures d'intermédiation locative.
- 54 mesures d'accompagnement pour favoriser l'accès et le maintien des publics dans le logement.

Des actions en faveur de l'hygiène

- 70 000 kits hygiène ont été distribués en 2017.
- Création ou rénovation de points hygiène dans les unités locales et les établissements 14 SIAO, dont 9 en gestion propre.
- 78 dispositifs d'hébergement de droit commun
- 44 dispositifs dédiés aux personnes migrantes (CADA, HUDA, CHU-M, CPH, CAO, PADA, AT-SA, PAUH)
- 27 structures de logement accompagné